

INFORMATION PEPA juin 2021

Le gouvernement a inséré dans le projet de loi de finances rectificative pour 2021 la nouvelle mouture de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Cette fois, la prime pourrait être versée du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2022.

La limite d'exonération, en principe de 1 000 €, pourrait aller jusqu'à 2 000 € sous condition soit d'accord d'intéressement, soit d'accord ou d'engagement de négociations en vue de valoriser les « travailleurs de la 2^e ligne ».

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/prime-exceptionnelle-pouvoir-achat>